

## Descriptif de module

**Domaine** : Santé

**Filière** : Soins infirmiers

### 1. Intitulé du module : Professionnalité infirmière émergente - Posture de coopération/interprofessionnalité - 3.2 EE 2025-2026

**Code** : S.SI.370.3455.F.25

**Niveau** : Module de base

**Caractéristique** :  Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Type de formation** : Bachelor

**Type** : Module principal

**Organisation temporelle** :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps
- Autre : .....

### 2. Organisation

Crédits ECTS: 5

Langue principale d'enseignement : Français      Autres compétences linguistiques : Anglais  
Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence au cours est obligatoire

### 3. Prérequis

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Avoir validé le module      | <input type="checkbox"/> Avoir suivi le module |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis | <input type="checkbox"/> Autre :               |

### 4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

#### Rôles et compétences visées

**A. Rôle d'Expert·e** : Compétences  Ab1  Ab2  Ab3  Ab4  Ab5  Ab6

**B. Rôle de Communicatrice·eur** : Compétences  Bb1  Bb2  Bb3  Bb4

\*En repérant les situations potentielles de conflit et en aidant à leur résolution (Bb2)

**C. Rôle de Collaborateur·trice** : Compétences  Cb1  Cb2  Cb3  Cb4

\*En respectant les compétences de l'équipe intra et interprofessionnelle (Cb1)

\*En exerçant son leadership infirmier dans la collaboration interprofessionnelle (Cb3)

\*En respectant les cadres éthiques et législatifs en vigueur (Cb3)

**D. Rôle de Leader** : Compétences  Db1  Db2  Db3  Db4

**E. Rôle de Promoteur·rice de la santé** : Compétences  Eb1  Eb2  Eb3  Eb4

**F. Rôle d'Apprenant·e et de formateur·rice** : Compétences  Fb1  Fb2  Fb3  Fb4

**G. Rôle de Professionnel·le** : Compétences  Gb1  Gb2  Gb3  Gb4

\* En agissant en cohérence avec les stratégies nationales et les cadres légitimatifs (Gb1)

\* En prenant position pour l'amélioration continue de la qualité des soins (Gb2)

## Objectifs généraux d'apprentissage/Apprentissages Critiques

- Repérer les contraintes/conflits de pratique et les discuter avec les acteur·ices concerné·es sur la base du normatif
- Prendre part à l'élaboration d'un savoir-faire collectif, d'une compréhension partagée de pratiques de soins d'ordre technique et social

## 5. Contenus et formes d'enseignement

### Contenus

- Ethique : Autonomie, consentement, pression décisionnelle, enjeux de pouvoir, influence, source de difficultés relationnelles, relation dans le contexte de soin et vertu de l'erreur
- Droit : Maltraitance, secret professionnel et protection des données
- Qualité des soins et sécurité des patient·es : culture de l'erreur
- Conférences de praticien·nes et cadres infirmier·ères : les soins à l'épreuve du réel (défis et ingéniosité dans la pratique)
- Présentation d'une recherche en cours sur la présence au travail en santé
- Instruction au sosie : coopération et communauté

### Modalités pédagogiques

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire                    | <input type="checkbox"/> Projet                   |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire        | <input type="checkbox"/> Simulation                              | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale          | <input checked="" type="checkbox"/> Autre :guidances collectives |   |

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

- |  |  |                                   |
|--|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Ecrit sur table | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier         | <input type="checkbox"/> ECOS            | <input type="checkbox"/> Autre :  |
| <input type="checkbox"/> ....            | <input type="checkbox"/> ....            |                                   |

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, il·elle est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, il·elle est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisées dans le syllabus ou document équivalent. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module

## 7. Modalités de remédiation et de répétition

- |                    |  |  |
|--------------------|--|--|
| <b>Remédiation</b> | <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation  |
|                    | <input type="checkbox"/> Examen complémentaire           | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

- |                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Répétition</b> | Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant·e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.<br>La répétition a lieu au plus tôt à la période d'examen suivant l'échec. |
|-------------------|---|

Conformément à l'art. 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

## 8. Remarques

## 9. Bibliographie principale

- Ameline, S., & Levannier, M. (2021). Chapitre 4. L'autonomie. In *DEAS tout-en-un* (pp. 21–23). Vuibert. <https://stm.cairn.info/deas--9782311660791-page-21?lang=fr>
- Chinn, P. L., Kramer, M. K., & Sitzman, K. (2022). *Knowledge development in nursing: theory and process* (Eleventh edition). Elsevier.
- Clot, Y. (2010). *Le travail à cœur. Pour en finir avec les risques psychosociaux*. La Découverte.
- Conseil International des Infirmières. (2025). *Révision des définitions des « soins infirmiers » et « infirmière » : rapport final du projet, juin 2025*. Conseil International des Infirmières. [https://www.icn.ch/sites/default/files/2025-06/ICN\\_Definition-Nursing\\_Report\\_FR\\_Web.pdf](https://www.icn.ch/sites/default/files/2025-06/ICN_Definition-Nursing_Report_FR_Web.pdf)
- Dejours, C. (1993). Coopération et construction de l'identité en situation de travail. *Futur antérieur*, 16(2), 41–52.
- Guillaume, Y. (2017). Plaidoyer en faveur de l'éthique d'une posture professionnelle. *VST-Vie sociale et traitements*, 133(1), 86–89. <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2017-1-page86.htm>
- Hourcade, A. (2021). Pour une spécificité de l'éthique infirmière: apport de l'éthique des vertus. *Recherche en soins infirmiers*, 147(4), 7–16. <https://doi.org/10.3917/rsi.147.0007>
- Kim, H. S. (2015). *The essence of nursing practice: Philosophy and perspective*. Springer Publishing Company.
- Reason, J. (2013). *L'erreur humaine* (2e éd., Collection Économie et gestion). École des Mines.

## 10. Enseignant·es

Membres du PER (personnel d'enseignement et de recherche) de HESAV et chargé·es de cours selon expertise.

**Responsable de module :** César Aguet

Descriptif validé le 11.02.2026, par la Doyenne, Gora Da Rocha

